26e ANNÉE N° 2242 PARAIT LE SAMEDI 1 OCTOBRE 1910

SISTERON JOURNAL

REPUBLICAIN INDEPENDANT

Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS

PAYABLES D'AVANCE

Quatre francs par an

ÉTRANGER, le port en sus

ADMINISTRATION ET RÉDACTION, 21, Place de la Mairie, SISTERON.

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS

On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste

Les annonces sont reçues au bureau du Journal et à Paris à l'Agence de la Presse, 20, Rue de la Victoire, à l'Agence Havas, 8, Place de la Bourse et dans les principales agences.

ANNONCES

Judiciaires (la ligne).....0,20
Commerciales (la ligne).....0.15
Réclames (la ligne).....0,30

Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gré.

LE COUT DE LA VIE

De la *Revue Hebdomadaire*, numéro du 24 septembre 1910, sous la signature de Paul LEROY BEAULIEU.

On se livre, depuis quelques semaines, à des débats incessants sur l'augmentation du coût de la vie. Les journaux en dissertent copieusement ; les syndicats de restaurateurs tiennent des réunions où ils décident l'élévation des prix des portions et la suppression des demi-portions. La Confédération Générale du Travail ne laisse pas échapper cette occasion de se poser en défenseur des intérêts populaires; elle lance des circulaires contre les « accapareurs », seuls auteurs, suivant elle, du renchérissement.

La vie renchérit elle, en effet ? Et le renchérissement, s'il en existe, doit-il être regardé comme temporaire ou comme permanent ? Quelles en sont les causes ? Pourrait-on les éliminer ou les atténuer ? Ce sont là des questions très complexes, qui méritent un examen attentif et dénué de prévention.

***

Depuis l'ouverture de l'été, un certain nombre de denrées d'alimentation sont en hausse dans des proportions plus ou moins notables, les unes d'une façon modérée comme le pain, les autres d'une façon très accentuée comme le vin, les pommes de terre, les légumes, les fruits. La cause de cette élévation des prix est vraiment tellement visible et connue de tous qu'il faut un étrange parti pris pour ne pas la démêler et l'avouer. Personne n'a oublié les terribles inondations du printemps et chacun a souffert du froid et des intempéries de l'été Les récoltes ont été gravement, quoique inégalement, éprouvées par ces accidents météorologiques : celle du blé se trouve assez sensiblement réduite ; celles du vin, des pommes de terre, des fruits sont beaucoup plus atteintes. La récolte du blé qui, depuis le commencement du vingtième siècle, oscillait en France autour de 120 millions d'hectolitres, paraît devoir se rapprocher sinon de 100, du moins de 105 millions d'hectolitres. Quant à la récolte de vin qui, dans les dernières année, variait, en France, de 55 à 65 millions d'hectolitres, on ne l'estime à moins d'une quarantaine de millions pour 1910. Il y aurait ainsi un déficit de récolte que l'on peut évaluer à un huitième ou à un septième pour le blé, à plus d'un tiers pour le vin. Que, dans ces conditions, le pain et le vin haussent de prix, le premier modérément, le second considérablement, il y a là une explication toute naturelle, sans qu'il soit besoin de reprendre la clameur de l'ancien régime et de la Révolution contre les accapareurs.

La hausse sur ces denrées et sur les autres dont la récolte a faibli se fait d'autant plus rapidement et vivement sentir que la France, au point de vue des denrées d'alimentation, est un marché à demi fermé ; les portes de la France, de par la législation douanière, sont loin d'être largement ouvertes aux produits étrangers ; elles sont à peine entre-bâillées et les produits du dehors n'y peuvent passer qu'en subissant une surcharge sensible de sept francs par quintal métrique de blé et d'une dizaine de francs par hectolitres de vin. Il y a bien les apports, soit en franchise, soit à droits très réduits, de nos colonies nord-africaines qui viennent soutenir l'approvisionnement de la France ; ces apports sont assez abondants pour que, en temps normal, notre pays, par lui-même ou par ses colonies, fournisse son alimentation propre ; mais ils peuvent ne pas suffire en temps de récolte franchement mauvaise.

Le 25 août 1910, le blé vaut à Paris 28 francs le quintal métrique. contre 20 fr. 89 à Liverpool, 20 fr, 58 à Budapest, 20 fr. 59 à New-York et 19 fr. 08 à Chicago. L'écart des prix entre Paris et Liverpool représente presque exactement le montant du droit de douane qui est de 7 francs. En temps normal, c'est-à-dire quand la France a de bonnes récoltes, cet écart n'existe pas ; les blés se tiennent à peu près au même niveau à Paris et sur les places étrangères d'Angleterre et de Belgique ou bien la différence est faible, soit d'un à 2 francs ; c'est qu'alors la France n'a nul besoin des blés étrangers et que, en fait elle n'en importe pas.

La hausse du prix du vin est beaucoup plus forte ; c'est que cette denrée avait énormément baissé depuis une demi douzaine d'années. Elle était tombée à des prix de ruine pour le producteur. Le vin commun par un avilissement rapide, se vendait 7 à 8 francs l'hectolitre il y a deux ou trois ans dans les départements méditerranéens ; il s'agit du prix de gros et sur place, bien entendu, lequel doit être relevé d'environ 7 à 8 francs, sinon de 10, pour les frais de transports à Paris, l'impôt, les déchets, les frais divers et les bénéfices du commerçant en gros et du détaillant.

Quand ces insuffisances des récoltes de blé et surtout de vin sont des faits si évidents, il est déplorable que l'on vienne soulever les passions en parlant d'accaparement. Bien loin que ce soit là la cause de la hausse des prix, on peut prouver que celle-ci n'a été si subite et si forte que parce que le commerce n'a pas fait à temps les réserves nécessaires. Engourdi par une série d'années abondantes, le commerce a négligé, et pour le blé et encore plus pour le vin, d'entretenir les stocks au niveau que la prévoyance conseille.

***

Cette hausse paraît bien devoir être passagère, c'est-à-dire ne pas devoir dépasser, pour la plus grande partie du moins, l'année qui suivra la récolte. Pour ce qui touche le blé, on a vu que les prix du terme, c'est-à-dire des quantités livrables dans quelsemaines ou quelques mois, sont à la Bourse de Paris, un peu au dessous des prix du comptant, c'est-à-dire de la marchandise livrable immédiatement ; cela donne l'espoir que la hausse déjà effectuée sur le prix du pain ne s'accentuera pas. En outre, si les récoltes prochaines se relèvent aux alentours de 120 millions d'hectolitres, quantité qu'on peut considérer comme représentant aujourd'hui une récolte normale pour la France, il est très vraisemblable que le blé, au lieu de 27 à 28 francs le quintal métrique, reviendra au prix habituel de 22 à 23 et se mettra à peu près au même niveau que le blé sur les grandes places commerciales d'Europe, Liverpool et Anvers. On connaît le célèbre et très juste adage ; *cherté foisonne*; les hauts prix développent la production et tendent à ramener le bon marché.

De même pour le vin : personne ne peut regarder comme normal et devant se perpétuer le prix de 40 fr. le vin commun au comptant ou même de 30 à 32 francs, prix aujourd'hui couramment payés dans le Midi pour la récolte prochaine. On peut regarder comme quasi certain que l'an prochain ces prix fléchiront sensiblement ; il serait extraordinaire en effet, que deux années se présentassent de suite affligées par d'aussi graves intempéries que celle de 1910. Le prix du vin, quelle que soit la récolte de 1911, restera toutefois, selon toutes les vraissemblances, encore assez élevé, par exemple d'une vingtaine de francs l'hectolitre, par la nécessité de reconstituer les stocks ou réserves qui ont quasi complètement disparu ; il est probable, autant que l'on peut faire des conjectures en pareille matière, que les prix oscilleront pour la récolte de 1911, sauf imprévu, autour d'une vingtaine de francs l'hectolitre. Il n'est guère vraissemblable, toutefois, qu'ils puissent se maintenir une série d'années à ce niveau ; les viticulteurs du midi, qui ont dû subir si longtemps les prix de ruine et de désespoir, s'estimeraient, pour la plupart, satisfaits si, dans les années normales, le prix du vin commun se fixait à 15 ou 16 francs, ce qui est la moitié du prix actuel. Dans ces conditions, le producteur pourrait vivre convenablement et le consommateur largement s'abreuver.

PAUL LEROY-BEAULIEU.

AVIS DE CONCOURS

pour un emploi d'expéditionnaire à la sous-préfecture de Barcelonnette.

Un concours pour l'emploi d'un expéditionnaire à la sous préfecture de Barcelonnette, au traitement annuel de 700 francs, aura lieu à Digne, le jeudi 13 octobre, à 9 heures du matin.

Pour être admis au concours, les candidats devront avoir satisfait à la loi sur le recrutement. produire un certificat médical et ne pas avoir dépassé l'âge de 35 ans au jour de l'examen.

Les demandes des candidats devront parvenir à la préfecture avant le 5 octobre, délai de rigueur. Notification sera adressée, avant le 8 octobre, à ceux des candidats qui seront admis au concours.

Le concours portera sur les matières suivantes :

1° Une épreuve d'ortographe, qui sera éliminatoire si le candidat n'obtient pas le minimum de points fixé par la Commission d'examen, coeficient 3 ;

2° Une épreuve écrite, pouvant porter sur les quatre règles d'arithmétique. les fractions, le système décimal, le système métrique, l'intérêt, l'escompte, l'amortissement, coefficient 3 ;

3° La rédaction d'un rapport comportant des connaissances sur le droit administratif et l'économie politique ;

4° Des interrogations sur le droit administratif, le régime fiscal, la comptabilité et la géographie, coefficient 3,

Le nombre total des points d'examen attribués aux lauréats sera augmenté de 1/10e par la production d'un diplôme de bachelier ou du brevet supérieur de l'enseignement primaire.

Le candidat classé premier par la commission d'examen, sera nommé expéditionnaire à la sous-préfecture de Barcelonnette.

Cour d'Assises des Basses-Alpes

La session du troisième trimestre a commencé lundi matin à 9 heures sous la présidence de M. Audibert, conseiller à la Cour d'Aix.

Après la formation du jury le greffier donne lecture de l'acte d'accusation. Il résulte de ce document que le nommé Tron Jean-B. âgé de 61 ans, notaire à Revel, est accusé d'avoir : 1e au mois de novembre 1908, dans l'exercice de ses fonctions de notaire, frauduleusement dénaturé la substance où les circonstances d'un acte de vente reçu par lui et portant la date du 26 octobre 1908, en opposant sur une expédition du dit acte, une fausse mention d'enregistrement. ; le 10 novembre 1908 dans l'exercice de ses fonctions de notaire, à la résidence de Revel, fait sciemment usage de ladite expédition de l'acte de vente contenant la fausse mention d'enregistrement, aux fins d'obtenir la transcription de ce même acte de vente ; 3e au mois de juin 1904, détourné ou dissipé au préjudice des sieurs Chauvet Victor et Derbez Casimir, qui en était propriétaires des deniers, représentant une somme de 3 fr. 75. qui ne lui avaient été remise qu'à titre de mandat à la charge d'en faire usage, ou un emploi déterminé et dans l'espèce, de payer les droits d'enregistrement d'un acte de procuration, reçu par lui le 10 juin 1904 ; 4e au mois d'avril 1905, détourné ou dissipé au préjudice du sieur Derbez, une somme de 2 fr. 80 destinée à payer les droits d'enregistrement d'un contrat de mariage reçu par lui le 2 avril 1905 ; 5e au mois d'août 1908, détourné ou dissipé au préjudice du sieur Tron Aimé, une somme de 150 fr. 13 qui lui avait été remise pour payer les droits d'enregistrement d'un

© VILLE DE SISTERON

acte de vente reçu par lui et portant la date du 26 octobre 1908, et d'un acte de licitation portant également la date du 25 octobre 1908.

La lecture de l'acte d'accusation terminé, le président fait subir à l'accusé un cour interrogatoire et cinq témoins sont entendus. Après un réquisitoire modéré de M. Blanc du Collet, et une brillante plaidoirie de Me Joseph Tartanson, les jurés rentrent dans la salle des délibérations, ils en ressortent avec un verdict négatif. *Tron est acquitté.*

Vols dans les gares

L'affaire des vols dans les gares dans laquelle sont impliqués les nommés Bec et Perino est inscrite au rôle pour mardi et mercredi, mais trois jours sont nécessaires pour entendre les 105 témoins cités.

Dès la reprise de l'audience à 2 h. du soir, M. Christophe, substitut, commence son réquisitoire et pendant 3 h. avec son habituelle éloquence s'attache à étayer l'accusation. Après une courte suspension d'audience, Me Bouquier présente la défense d'un des accusés et demande l'acquittement de son client. A 6 h. M. Pourquery de Boisserin commence son plaidoyer qui cesse à 7 h. pour reprendre le lendemain matin à 8 heures. Le maître reprend son plaidoyer et discute tous les arguments apportés par l'accusation. Après une courte réplique du ministère public et une violente riposte du réputé avocat, le jury entre en délibération : il en revient avec un verdict négatif. Les accusés Bec Paul et Perino sont *acquittés*.

Audience du soir

A l'audience de l'après-midi, vient une affaire de coups et violences, ayant occasionné la mort, sans intention de la donner.

Voici les faits qui amènent Richaud devant la Cour d'assises :

Richaud Joseph-Cyrille, âgé de 50 ans, cultivateur à Montfort, et Blanc, habitant deux maisons rapprochées, sur la route de Sisteron à Marseille, aux abords du pont de Fournas Ils vivent en mauvaise intelligence au sujet d'une fontaine dont ils revendiquent, l'un et l'autre la propriété.

Le 1er août 1910, vers 9 heures du soir, venant de chez sa fille, Blanc fit, à proximité du pont de Fournas, la rencontre des époux Richaud, qui avaient deux chiens, dont l'un s'approcha de Blanc. Celui-ci craignant d'être mordu, dit alors : « Tiens ton chien ou je te le ferai tenir. » On ne sait pas si d'autres propos ont été échangés, mais à ce moment Richaud ramassa une pierre et frappa avec violence Blanc, qui s'affaissa inanimé sur le sol. Le nommé Martin Robert, gendre de Blanc avait accompagné son beau-père presque sur le seuil de sa porte, entendit le bruit de la chute d'un corps, c'était Blanc baignant dans son sang. Il le transporta chez lui, mais Blanc ne put prononcer une parole et expira trois jours après d'une hémorragie interne produite par la blessure. En se portant au secours de son beau-père, Martin Robert avait vu les époux Richaud rentrant chez eux. A 9 h. 1/2 ces derniers se rendirent à la gendarmerie et là Richaud reconnut avoir frappé Blanc avec une pierre, mais il prétendit qu'il avait été poussé à cet acte de violence par les menaces et injures proférées par Blanc à l'encontre de sa femme.

Au moment ou nous mettons sous presse, nous apprenons que Richaud est acquitté.

CONTES DU *SISTERON JOURNAL*

Manille et Politique

Ah ! c'était deux inséparables Eustache et Christol. On ne les voyait jamais l'un sans l'autre à la Chambrette faisant leurs intermiables parties de manille.

Les deux bonshommes formaient cependant une véritable antithèse : Eustache, grand diable aux cheveux grisonnants, maigre comme un clou, toujours farceur ; l'autre, Christol, un petit homme, gros, sanguin, toujours grincheux, véritable pôt à tabac. On ne pouvait mieux les comparer à Don Quichotte et à Sancho-Pança.

Christol avait ramassé quelques sous comme épicier et partageait sa vie entre son lit et sa manille ; l'autre, le maigre, quoique serrurier de son état, était plus souvent à la Chambrette qu'à son atelier.

Amis d'enfance ils s'aimaient beaucoup, quoique ayant les caractères opposés et se quérellant sans cesse : le serrurier critiquait le ventre proéminent de l'épicier, l'épicier la maigreur étique du serrurier. Tous deux célibataires, soit par nature et par répugnance du mariage, ils ne pensaient éternellement qu'à leur manille ; et lorque par hazard l'épicier s'absentait, c'était un chagrin profond pour le serrurier et réciproquement.

Jamais d'inimitié entre eux, pas de grosses facheries aussi à Sisteron étaient'ils connue par leur camaraderie que l'on disait exemplaire.

Cependant une année — année d'élection, — à la Chambrette, partout dans les cafés on discutait politique, mais nos braves manilleurs ne quittait pas leur calme impertubable, leur silence religieux de joueur de cartes. Malgré cela on savait tous que le viel Eustache était pour le candidait d'idées avancées, quant à Christol il avait autant de fois changé d'opinions que le coq de la vieille église de Sisteron avait tourné au vent.

Or, un jour l'on murmura que Christol s'était laissé « embobiné » par le candidat réactionnaire et qu'il « faisait » pour lui. Eustache ne voulait rien accroire de cela, mais un jour au café, alors qu'on vantait les qualités du candidat avancé, le gros épicier lachant ses cartes proféra des injures contre ce « gros légumes » faisant un discours si éloquent que quelques enragés le huèrent, si bien qu'il sortit sans tambour ni trompette, laissant le serrurier écœuré. Ce fut la catastrophe : l'union des deux intrépides manilleurs était rompue.

Depuis on ne les revit plus ensemble ; d'ailleurs les élections s'avançaient et les esprits surchauffés ne parlaient plus que politique ; mais, chose extraordinaire, le ventre de l'épicier diminuait à vu d'œil et son visage rayonnant palissait maintenant, quant à Eustache il dépérissait, devenait inquiet et avait une grande détresse dans ses yeux.

La politique avait semé la désunion et la neurasthénie chez les deux célibataires.

Le seul remède c'était la paix ; mais leur amour propre s'y refusait, et le mal prenait des proportions effrayantes. Eustache ne sortait plus et le bruit courait que Christol avait la jaunisse.

Enfin le jour des élections arriva ; le candidat avancé fut élu ; mais le serrurier n'allât pas même voter ; il en fut de même pour l'autre.

Le père Baltazar, tenancier de la Chambrette se ressentît de l'absence des deux inséparables et se promit de les "racommoder". Il alla trouver Christol, qu'il ne reconnut plus à sa mine attristée et lui dit ce qu'il venait faire, expliquant que ce tort venait de lui et qu'il fallait faire des excuses à Eustache ; le malade accepta et rempli d'espoir se dirigea 3 jours après vers la demeure du serrurier

Il trouva celui-ci affaissé sur un fauteuil, l'œil morne. Ils ne se dirent rien mais s'embrassèrent et pour l'occasion Eustache s'en alla "quérir" une bouteille de vin blanc caché derrière le fagots qu'ils dégustèrent à leur future guérison.

Huit jours après on les revoyait tous les deux pleins de santé, assis, à la Chambrette jouant à la manille entre deux "mièges", se jurant de ne plus jamais faire de politique. Ils tinrent parole.

M. M.

Chronique Locale

SISTERON

Garnison — Jeudi soir par le train de 9 heures, venant de Marseille est arrivé nans notre ville le contingent de garnison que la récente organisation des compagnies de discipline avait désigné pour Sisteron.

Une foule nombreuse attendait à la gare l'arrivée de ces soldats qui n'avaient pas l'air du tout d'avoir les mines patibulaires qu'on se plaisait à leur donner. Ils ont défilé allègrement avec armes et bagages, conduits par un lieutenant, un adjudant et un fort cadre de sergents. La foule leur a fait plutôt bon accueil, contente qu'elle était de revoir sa garnison qu'un caprice de la politique lui avait injustement enlevé en 1896.

Espérons que malgré la dénomination de disciplinaires, les soldats feront bon ménage avec la population civile qui toujours a été animée de bons sentiments envers eux. Cette demi-compagnie est affectée en supplément au 3me de ligne.

Cependant au moment d'imprimer, il paraitrait que trois soldats auraient sauté les remparts et se sont répandus dans la campagne. Un seul a été repris.

Foire. — La foire tenue l'undi dernier dans notre ville et favorisée par un temps splendide avait attirée beaucoup de monde, ce qui ne veux dire que les transactions aient été nombreuses. En général, cette foire n'aété ni bonne ni mauvaise, ça n'a été tout le jour qu'une récrimination sur les hausses qui se produisent sur tout les cours : bestiaux, légumes et volailles, et si cela continue nous sommes persuadés d'avance que cet hiver les marchandises augmenteront d'au moins de la moitié sur les cours actuels. Après le pain, le vin, les légumes, où allons nous arriver.

Lundi 10 octobre, foire de la Saint-Domnin.

Les platanes. — Dans notre numéro du 27 août dernier, notre correspondant signalait à l'administration des Ponts et Chaussées l'état de dépérissement dans lequel se trouvent déjà les platanes qui ornent notre avenue de la gare (côté hospice). On sait que le caniveau qui conduit les eaux grasses de l'hospice est cimenté, et, c'est là une bonne mesure, car les eaux s'écoulent plus facilement, mais il aurait fallu installer un grillage à chaque arbre qui longe ce caniveau afin que ses racines reçoivent l'eau.

Il nous semble que ce serait une petite dépense à faire et l'administration en y remédiant conserverait à cette avenue les arbres cinquantenaires qui en font le plus bel ornement.

Détail à noter : les platanes qui sont de l'autre côté de la route et qui se baignent dans le ruisseau non cimenté sont d'une vigueur admirable.

Objet trouvè. — M. Colombon Célestin cultivateur à la Baume ayant trouvé sur la route un bracelet en or appartenant à une demoiselle du faubourg, s'est empressé de le lui rendre sans vouloir accepter la récompense qu'on lui offrait.

Nos félicitations pour cet acte désintéressé.

Avis. — Le Maire arrête qu'à partir du 1r octobre 1910 et jusqu'à ce qu'il soit décidé autrement, le prix du kilogramme de pain blanc, 1ère qualité, est fixé à 0 fr. 38 c.

SAVON du CONGO Blancheur du Teint VICTOR VAISSIER

ETAT-CIVIL
du 23 au 30 sept. 1910

NAISSANCES

Néant.

MARIAGES

Entre M. Richier Louis-Joseph, ouvrier mineur, et Mlle Anselme Alice-Gabrielle, Couturière à Sisteron.

DÉCÈS

Eysseric Alphonse, cult., âgé de 43 ans.

Chemins de fer de Paris-Lyon Méditerranée

Stations Thermales
desservies par le réseau P.-L.-M.
Aix-les-Bains. — Châtelguyon (Riom). — Evian-les-Bains. — Genève. — Menthon (Lac d'Annecy). — Uriage (Grenoble) Royat. — Thonon-les-Bains. — Vichy, etc...

Billets d'aller et retour (dits d'arriére saison) pour familles, 2e et 3e classes, valables 33 jours avec faculté de prolongation, délivrés du 1er Septembre au 15 Octobre, aux familles composées d'au moins deux personnes voyageant ensemble.

Prix : La première personne paie le Tarif géneral ; la deuxième personne bénéficie d'une réduction de 50 0/0 ; la troisième personne et chacune des suivantes d'une réduction de 75 0/0.

ARRETS FACULTATIFS.

Demander les billets quatre jours à l'avance à la gare de départ.

ON DEMANDE un apprenti à l'imprimerie du *Sisteron Journal.*

La vogue des Pilules Suisses est due à leur bon marché et à leur action certaine dans le traitement des *maux d'estomac* et de la *constipation.*

Une bonne recette

Pour dissiper instantanément un accès d'asthme, d'oppression, d'essoufflement, des quintes de toux opiniatre provenant de vieilles bronchites, il n'y a qu'à enployer la Poudre Louis Legras, le meilleur remède connu. Le soulagement est oqtenu en moins d'une minute et guérit progressivement. Une boite est expédiée contre mandat de 2 fr. 10, adressé à Louis Legras, 139, Bd, Magenta à Paris.

MESDAMES si vous êtes inquiètes pour vos époques, écrivez en confiance à G, LACROIX, Pharmacien Spécialiste, 83, rue Jacquemars Giélée, à Lille, qui répondra gratuitement, sous pli cacheté, à toutes demandes de renseignements (7me année).

A CÉDER DE SUITE
MAGASIN DE LIBRAIRIE
bien achalandé, situé au centre de la ville. S'adresser à M. VOLLAIRE 28, rue Droite, Sisteron.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Service du Couchage

ADJUDICATION restreinte le **dix** octobre 1910 à deux heures du soir, à la Sous Intendance militaire de DIGNE, des entreprises d'entretien des effets de couchage et du blanchissage du linge de corps des hommes et des effets de cuisine pour la période du 1er janvier 1911 au 31 décembre 1916, à effectuer dans les places de Digne et de Sisteron.

Les personnes ou Sociétés qui ont l'intention de soumissionner devront faire parvenir au sous-intendant militaire de Digne et au plus tard le 3 octobre 1910, terme de rigueur, une déclaration écrite indiquant leur intention de soumissionner, accompagné d'un engagement d'avoir à leur disposition à titre de propriétaire ou de locataire avant le 15 décembre 1910, une installation et un outillage en rapport avec l'importance du service à entreprendre.

Les demandes d'admission spécifieront distinctement les lots pour lesquels les signataires se proposent de présenter des offres. Il y a deux lots : l'un pour Digne, l'autre pour Sisteron.

Les lots non adjugés aux premières opérations seront remis en adjudication aux mêmes lieux et heures, le 29 octobre 1910.

Pour les renseignements concernant l'importance des lots, le montant du cautionnement, les clauses et conditions du cahier des charges, etc., consulter l'affiche et s'adresser à la Sous-Intendance militaire de Digne.

© VILLE DE SISTERON

Etude de Me Charles BONTOUX
Avoué, Licencié-en-Droit
à **Sisteron** (Basses-Alpes)

VENTE

Sur Surenchère
après Aliénation Volontaire

Il sera procédé le **mercredi dix-neuf octobre** *mil neuf cent dix, à* **deux** *heures après-midi à l'audience des criées du Tribunal Civil de première instance de Sisteron, au Palais de Justice à*

l'Adjudication

au plus offrant et dernier enchérisseur des immeubles ci-après désignés situés sur le territoire de la commune de **Valernes**, *canton de la* **Motte-du-Caire**, *arrondissement de* **Sisteron**, *(Basses-Alpes).*

LOT UNIQUE

Comprenant : 1° Tout un **domaine**, appelé *Domaine des Héritiers*, situé au quartier de l'*Hubac*, avec maison d'habitation, greniers à foin, écuries, labours, bois, prés, à l'arrosage d'eau de source ;

2° Autre **domaine**, anciennement à **Andrieux** Joseph, au même quartier, comprenant : bâtiments, greniers, caves, four, labours, prés, bois et vagues.

Dans ce lot n'est pas compris la propriété acquise de **Ravel** Séraphin.

Les immeubles ci dessus désignés sont compris sous les numéros 414, 415 p., 416, 418, 419, 512, 514 bis, 515, 516, 517, 518, 546 p., 547 p., 548 p., 549, 550 p., 543 p., 210, 211, 403, 404, 405, 406, 407, 408, 409, 410, 411, 415, 513, 513 bis, 514, 519, de la section B.

3° Un autre **domaine** touchant les immeubles ci-dessus, y compris ancienne campagne **Fariol** située au quartier de l'*Hubac*, comprenant trois corps de bâtiments, labours, bois, prés et vagues, compris au cadastre sous les numéros 442, 495 p., 497, 498, 500 p, 501, 502, 503, 504, 505, 506 p., 508, 510, 543, 544, 546 p., 547 p., 548 p., 549 p., 550 p., 441 p, 495 p, 496, 499, 500 p., 506 p., 507, 509, 511, de la section B.

Mise à prix : **Six mille six cents** francs, ci.....**6.600** fr.

Ces immeubles appartenaient à Monsieur Ollivier **Mayol**, propriétaire demeurant et domicilié à Valernes, ils ont été vendus suivant procès-verbaux d'adjudication aux enchères publiques et volontaires reçus par Me **Béquart**, notaire à Sisteron, les **quinze mai** et **cinq juin** mil neuf cent dix, enregistrés et adjugés à Madame **Richaud** Marie Elisabeth, épouse séparée de biens dudit Ollivier **Mayol**.

La vente dont s'agit a été notifiée aux créanciers inscrits de Ollivier **Mayol**, suivant exploit de **Faravel** huissier à Sisteron, en date du **seize juillet** mil neuf cent dix, euregistré,

Mais par acte au greffe du Tribunal Civil de Sisteron en date du **vingt-deux août** mil-neuf-cent-dix, enregisiré, Messieurs **Condé** Justin, Fleury **Donnet**, propriétaire à la Motte-du-Caire, et Joseph **Massot**, propriétaire, demeurant et domicilié aussi à la Motte-du-Caire, ont présenté comme caution Me Martial **Massot**, notaire à la Motte-du-Caire, lequel après avoir rempli les formalités prescrites par la loi a fait sa soumission par le même acte.

Messieurs **Condé** Justin, Fleury **Donnet** et Joseph **Massot**, ont par exploit de **Faravel**, huissier à Sisteron, en date du **vingt-cinq août** mil-neuf-cent-dix, enregistré, surenchéri du dixième, les immeubles ci-dessus et ont déclaré porter la mise à prix à la somme ci-dessus indiquée.

La surenchère dont s'agit dûment dénoncée par les actes sus visés, a été validée par le Jugement du Tribunal Civil de Sisteron, le **vingt-trois septembre** mil-neuf cent-dix et la vente sur la mise à prix ci-dessus a été fixée au dit jour **dix-neuf octobre**, sur la poursuite de Messieurs **Condé** Justin, Fleury **Donnet** et Joseph **Massot**, ayant pour avoué Me Charles **Bontoux**.

Pour tous renseignements s'adresser à Me Charles **Bontoux**, avoué, poursuivant la vente.

Sisteron, le 29 septembre 1910.

C. BONTOUX.

LA VIE HEUREUSE

Ce fut une merveilleuse soirée d'art et d'élégance que la représentation de l'admirable drame du grand poète Maeterlinck, *Pelléas et Mélisande* à l'abbaye de Saint-Wandrille. Mais il ne fut donné d'y assister, on le sait, qu'à de très rares privilégiés, vingt cinq personnes seulement, appartenant à la plus haute société, et qui payèrent leur place deux cents francs pour les pauvres. Aussi verra-t-on avec un extrême intérêts les artistiques photographies dont la **Vie Heureuse** s'est assuré la publication dans son numéro de septembre et qui reproduisent les scènes les plus pittoresques du drame. Et l'on y trouvera encore un dessin du maître Cancaret, si admiré au Salon dernier, montrant *Sarah Bernhardt au berceau de son arrière petite fille.* Car, qui s'en douterait, voici Sarah Bernhardt bisaïeule ; des photographies et des anecdotes sur les *Princes en voyage*, sur les *Fêtes de Cettigne*, sur la *Baronne René Reille ;* une *conversation de S. A. R. la Duchesse de Vendôme* à propos du Duc d'Alençon, une émouvante nouvelle de Gaston Chérau, et tout ce qu'il faut retenir, enfin, de l'actualité mondaine, sociale, politique, littéraire, artistique, sportive.

Départements, 7 fr.; Etranger, 9 fr.; le numéro, 50 centimes. -- *Conseil des Femmes :* Paris et Départements, 4 fr.50 ; Etranger, 5 fr. 50 ; le numéro, 30 centimes

GUERISON DES HERNIES

MEMBRE DU JURY et HORS CONCOURS
BANDAGES SANS RESSORTS,

Les personnes atteintes de hernies ne doivent pas se laisser abuser par certains et surtout soi-disant spécialistes dont la science est douteuse parce qu'ils n'ont rien inventé, ils ne peuvent présenter au public qu'un système d'appareils démodés et hors d'usage.

La hernie mal maintenue grossit et expose le malade aux pires dangers d'un étranglement. Il est du reste établi que l'existence du hernieux est d'un tiers moins longue que celle d'un sujet non hernieux.

Malades !!!

Si vous portez un bandage qui vous fait souffrir ou qui laisse échapper votre hernie, remplacez le sans retard car votre vie est menacée.

Malades écoutez et réfléchissez

Le seul appareil vraiment sérieux est celui inventé par le spécialiste M. GLASER de Paris. Cet appareil reconnu par les hautes sommités comme étant le meilleur, le seul qui maintienne les hernies radicalement. Les plus hautes distinctions et une mention honorable de M. le Ministre lui ont été décernées. C'est ce qu'aucun autre n'a pu obtenir.

L'appareil de notre honorable praticien n'est pas de récente invention, non, il a fait ses preuves, il a soulagé des centaines de milles hernieux. Cet appareil dont la pression se règle à la vonlonté du malade est à la fois le plus léger et le plus souple, il peut se porter nuit et jour sans laisser échapper la hernie, il permet les travaux les plus pénibles et fait disparaître la hernie à tout jamais ; aussi le malade ne saurait-il mieux placer sa confiance qu'en l'appareil de M. GLASER il donne la vigueur aux trvavailleurs, écarte tout danger d'étranglement et par conséquent augmente les chances de longévité.

Malades ! N'oubliez pas que votre hernie mal maintenue menace votre existence. Vous êtes à la veille d'un étranglement mortel Dans l'intérêt des deux sexes atteints de hernies, la science a proclamé l'appareil GLASER comme étant le seul à adopter.

En s'adressant à *l'honorable* M. GLASER les malades peuvent compter sur sa loyauté et sur n entier devou emnnt.

L'application sera faite à :

Digne, *samedi 1r octobre, Hôtel Boyer-Mistre*
Manosque, *le 2 octobre, Hôtel Pascal jusqu'à 1 heure.*

Le traité de la heruie clairement expliqué sera envoyé gratuitement sur demande à M. GLASER, boulevard Saint-Denis, à Courbevoie (Seine).

LA PRÉVOYANCE MOBILIÈRE
Société Mutuelle d'Epargne et de Prévoyance
5, rue de Chantilly, à Paris.

La Direction a l'honneur d'informer les nombreux lecteurs de ce journal, qu'elle n'a absolument rien de commun avec les entreprises de Loteries en Participation pour lesquelles, sur les requisitions du Parquet de la Seine, une instruction Judiciaire a été ouverte.

En conséquence, la PREVOYANCE MOBILIÈRE invite tous ceux qui liront ces lignes à lui demander tous les renseignements complémentaires qui seraient de nature à les intéresser, la brièveté un peu forcée de ses annonces pouvant éveiller leur curiosité. **(Voir aux Annonces)**

Bulletin Financier

Marché irréguliers, par suite de réalisations.

Le 3 0[0 français s'inscrit ferme à 97.12 1[2 Turc 93.05. Serbe 86.45 ; Russe 5 o[o 1906 106.25.

Sociétés de crédit indécises ; Banque de Paris 1831 ; Comptoir d'escompte 847 ; Société Générale 740 ; Banque Franco-Américaine 526.

Chemins français calmes.

Groupe crupifère raffermi. Rio 1678.

Le marché des valeurs sud-africaines est hésitant.

Mines d'or mexicaines soutenues : Pedrazzini 131 ; Mercédès 55.75.

L'action Energie Industrielle recherchée à 112 : l'obligation oscille entre 482 et 485.

L'action Crédit Foncier Américain vaut 550 ; l'obligation 475.

Le coupon semestriel de 12.50 nets de la Compagnie Générale de Rio de Janeiro sera payable à partir du 1er octobre prochain aux guichets de la Société Marseillaise de Crédit Industriel et Commercial, 4, rue Auber, à Paris.

NOVEL.
42, rue Notre-Dame des Victoires, Paris.

L'Imprimeur-Gérant : Pascal LIEUTIER

ROYAL WINDSOR
LE CÉLÈBRE
RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX

Avez-vous des cheveux gris ?
Avez-vous des pellicules ?
Vos cheveux tombent-ils ?
Si oui, employez
le ROYAL WINDSOR
Ce produit *par excellence* rend aux Cheveux gris leur couleur et leur beauté naturelles, arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Résultats inespérés. Exiger sur les flacons les mots ROYAL WINDSOR. Chez les Coiffeurs-Parfumeurs, en flacons et demi-flacons. *Envoi franco des prospectus sur demande.* Entrepôt : 28, Rue d'Enghien, PARIS.

70 ANNÉES DE SUCCÈS
L'Alcool de Menthe de
RICQLÈS
stimule l'estomac, guérit les indigestions, dissipe les nausées.
L'Alcool de Menthe de
RICQLÈS
conserve les dents, assainit la bouche, préserve des épidémies.
Son usage est très économique.
Il s'emploie à faible dose (dix à vingt gouttes).

DUNLOP
PNEUS-AUTOS
BANDES RONDES OU PLATES
FERRÉS CUIRASSE ARMÉE
CUIRASSE CANNELÉE
ENVELOPPES VULCANISÉES
ENVELOPPES EXTRA-FORT VULCANISÉES
ENVELOPPES EXTRA-FORT FACON MAIN
CHAMBRES A AIR EXTRA
LA PREMIÈRE MARQUE DU MONDE
PNEUS-VELOS
DUNLOP

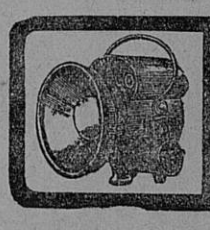

LE PHARE DUCELLIER VOIT TOUT

Cyclistes...
NE PAYEZ PAS
UNE ENVELOPPE VÉLO QUELCONQUE
DE 14 A 20 FRANCS
QUAND
L'ENVELOPPE A TRINGLES
MICHELIN
SE TROUVE CHEZ TOUS LES BONS AGENTS
ET NE SE VEND QUE
DIX FRANCS
MICHELIN NE FABRIQUE QU'UNE SEULE QUALITÉ

© VILLE DE SISTERON

CYCLISTES, AUTOMOBILISTES,

n'achetez rien ! ne faites rien réparer !

sans demander les prix sensationnels de gros à la manufacture de bicyclettes, vallée du Buëch, face l'usine électrique.

MAISON LA MIEUX OUTILLÉE DE LA RÉGION

se recommandant pour la réparation et transformations des voitures à des prix très réduits

Bicyclette routière extra, 90 fr. ; de course, 100 fr. ; dame et fillette, 90 fr. ; enfants, 65 fr.

— *Location voitures automobiles à 0,40 c. le kilomètre ou 35 francs la journée* —

APERCU DE QUELQUES PRIX

Enveloppe grise ou rouge, depuis	6,50
Enveloppe — — de marque	9
Chambre à air, qualité extra	5,50
Pose d'une valve.	0,90
Changer une jante acier	4
Changer une jante bois . . .	5
Pose d'une roue libre, extra . .	4,50
Changer un pignon arrière. .	1,50
Changer une chaîne.	5
Pose d'un frein sur jante arrière	5
Pose — — avant	4
Changer une axe de pédalier .	4,50
Changer une cuvette.	1,50

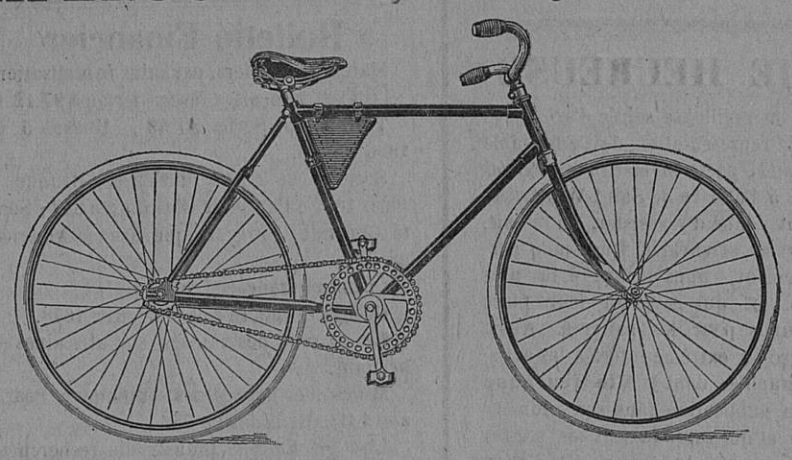

Pose d'un moyeu roue lib. frein	20 f.
Pose d'un moyeu chang. vitesse	45
Changer une fourche complète	7
Pose d'un rayon.	0,20
Réparer une chambre à air . .	0,30
Changer une manivelle.	2
Changer les billes, piéce. . . .	0,05
Guidon reversible.	3,50
Guidon genre poulain.	5,50
Changer les pédales, depuis . .	3
Selle de route, depuis. . . .	2,50
Selle de course, Atlett, ...	4,50

Accessoires complets — Cornet d'Appel — Lanternes — Cale-pieds — Dissolution — Poignées, — Timbres et tous articles concernant la vélocipédie et l'automobilisme à des prix stupéfiants.

PROCHAINS TIRAGES
15, 22, 25 Septembre
1, 5, 10, 11, 15, 20, 22, 25 Octobre

Un bon Conseil doit toujours être suivi !

DES MILLIERS DE LOTS ET DES MILLIONS DE FRANCS

à gagner — à encaisser

DANS le lot des annonces et promesses offrant aux lecteurs et lectrices de notre presse sympathique un nombre considérable de millions à gagner au moyen d'une opération simple et à la portée de toutes les bourses modestes, il importe de discerner quelle est celle qui leur permettra de se créer à coup sûr **un capital absolument garanti** qui les mènera tous par un chemin, qui s'élargira peu à peu, à la **grande aisance** et pour quelques-uns plus favorisés **à la richesse.**

Mais de la perfection de cette opération tout autant que de la sagesse qui l'a conçue dépendent les avantages que peuvent procurer brusquement les fruits d'une résolution rapide.

Voilà où il vous faut écouter **un bon conseil** et prêter une oreille attentive, des yeux attentifs pourrions-nous dire, à ce que nous allons vous exposer.

Voilà *la Prévoyance Mobilière*, elle est la forme définitive, le **dernier et par là le plus recent exemple**, de la mutualité financière, telle qu'elle est conçue par nos législateurs, telle qu'elle est définie, organisée, et telle qu'elle fonctionne conformément au projet de Loi du 2 avril 1909 dont le but est d'étendre à ces entreprises la surveillance et le contrôle de l'Etat.

Incomparable bienfait, solutionnant ainsi les hésitations de tous ceux qui, délaissant les profits trop restreints de notre bonne vieille mère Epargne cherchaient une voie nouvelle qui leur donnerait des avantages plus appréciables, de **nombreuses chances de lots, une sécurité sans bornes**, en même temps que les moyens d'acquérir brusquement **la clé du bonheur parfait**, nous avons nommé **La Richesse.**

5	Gros Lots de	UN MILLION					
15	—	600.000	Francs.				
20	—	500.000	—				
20	—	300.000	—				
15	—	250.000	—				
50	—	200.000	—				
70	—	150.000	—				
430	—	100.000	—				
10	Lots de	75.000	Francs	1500	Lots de	5.000	Francs
195	—	50.000	—	195	—	3.000	—
45	—	30.000	—	60	—	2.500	—
230	—	25.000	—	865	—	2.000	—
60	—	20.000	—	65	—	1.500	—
815	—	10.000	—	180	—	1.250	—
90	—	6.000	—	21.855	—	1.000	—

etc., etc., etc.

UN TIRAGE en moyenne tous les trois jours.

Contre **5** francs, on reçoit **100 NUMÉROS** de Titres et l'on participe aux prochains Tirages.

La Revue Mensuelle de tous les Tirages Financiers est envoyée *gratuitement.*

Tous les Lots sans exception aucune sont garantis par les Etats, les Villes et Dépôts de Fonds.

N'est-ce pas en effet le but de tous ceux qui ont compris qu'avec les conditions actuelles de la vie, il est presque impossible d'arriver par sa seule habileté et son travail personnel au bien-être ou à la richesse.

Admirablement organisée pour les diverses classes de nos laborieuses et sympathiques populations, ***La Prévoyance Mobilière*** est accessible à tous, depuis l'humble artisan qui y consacrera périodiquement 5 francs jusqu'au bourgeois qui distraira 20 francs ou plus de son revenu mensuel.

Ce qui est prodigieux, c'est que, dès réception de sa demande, le souscripteur reçoit de suite **Cent numéros de Titres** qui participent à un tirage tous les 3 jours, ou **138 tirages annuels** ou 690 tirages en 5 ans.

42.205 LOTS

Plus de 160 MILLIONS de FRANCS

L'imagination reste interdite devant ces chiffres et le doute doit envahir le lecteur qui ne peut croire à la réalité de l'offre.

Nous vous mettons de suite à l'aise en tenant à la disposition des souscripteurs qui voudront bien nous honorer de leur visite, les **29 récepissés de dépôts de Titres**, émanant de la **Banque de France**, à laquelle nous avons confié le soin de veiller sur ce qui vous appartient.

Ainsi donc, par son merveilleux organisme, par les garanties quasi officielles de contrôle et de surveillance autant que par le savoir et la qualité des hommes qui guident sa marche glorieuse et ascendante, ***La Prévoyance Mobilière*** **écrase ses concurrentes de toute la hauteur de ses sublimes perfections.**

Les demandes d'inscription doivent être adressées dans le plus bref délai accompagnées d'un mandat-poste ou bon de poste de 5 fr. à M. le Directeur-Général de **La Prévoyance Mobilière, 5, Rue de Chantilly, Paris (9e)**

Toutes ces demandes seront satisfaites par retour du courrier, afin de permettre aux Souscripteurs de profiter des tirages en cours.

On accepte les ordres contre remboursement **5.75**

La Direction de La Prévoyance Mobilière proclame hautement son indépendance absolue vis-à-vis d'organisations concurrentes et invite les interessés à comparer son œuvre avec celles des entreprises similaires à caractère soi-disant familial ou social.

EAU DE TABLE MINÉRALE NATURELLE

DE

SAINT-PIERRE-D'ARGENÇON

TONIQUE, DIGESTIVE

Souveraine dans les Maladies du Foie, des Reins, de l'Estomac

VENTE EN GROS :

à **SISTERON** : chez M. **CHAUVIN** Louis, épicier ;

à **MANOSQUE** : chez MM. **TURIN** et **JOURDAN**, limonadiers.

Et dans toutes les Pharmacies et bonnes Epiceries

Pour renseignements, écrire à M. LAURENT OLLIVIER, *place Jean-Marcellin, GAP (Hautes-Alpes)*

Le gérant, **Vu pour la légalisation de la signature ci contre** **Le Maire,**

© VILLE DE SISTERON